NATIONS UNIES
BURUNDI

Plan pluriannuel et multipartenaire

de réintégration des rapatriés et Personnes Déplacées Internes (PDIs) au Burundi

2025 – 2027

SOMMAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS	4
INTRODUCTION	5
I - BREF APERCU : LA STRATEGIE NATIONALE DE REINTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE DES SINISTRES ET D'INCLUSION DES BATWAS 2023-2027	6
I-1. Fondements	6
I-2. Vision	8
I-3. Principes directeurs	8
I-4. Objectif global et impacts attendus	9
II - CONTEXTE DES DEPLACEMENTS AU BURUNDI	10
II.1. La situation du retour et de la réintégration	10
II.2. Déplacements internes au Burundi	10
II.3. Analyse des besoins spécifiques	11
III - ELEMENTS DU PLAN OPERATIONNEL : AXES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES	12
IV - MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION	14
IV. 1. Le dispositif de mise en œuvre	14
IV.2. Le suivi et l'évaluation	15
IV.3. Les mécanismes de financement	16
V - ANALYSE ET GESTION DES RISQUES	17
ANNEXES : TABLEAU DE PROGRAMMATION PHYSIQUE ET FINANCIÈRE	19

LISTE DES ABRÉVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
CAD	Communauté Affectée par les déplacements
ECHO	Direction Générale de la Protection Civile et les Opérations d'Aide Humanitaire (UE)
ENABEL	Agence belge de développement
HCR	Haut-Commissariat pour les Réfugiés
GCR	Global Compact on Refugees
GoB	Gouvernement du Burundi
GTSD	Groupe de Travail Solutions Durables
IASC	Comité permanent inter-agences
INSP	Institut national de santé publique
INTPA	DG des partenariats internationaux (UE)
JRRRP	Plan Conjoint de Retour et de Réintégration
MIDCSP	Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique
MINEAGRI	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
MSNASDPHG	Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre,
OSC	Organisation de la Société Civile
PDI	Personnes Déplacées Internes
PND	Plan National de Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SNRS- EPSIB	Stratégie Nationale de Réintégration Socio-économique des Personnes Sinistrées et d'Inclusion des Batwas 2023-2027
SNU	Système des Nations Unies
UE	Union Européenne
UNSDCF	United Nations Sustainable Development Cooperation Framework
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

INTRODUCTION

Conformément au Pacte mondial pour les réfugiés, le gouvernement du Burundi - dans le cadre du Fonds de développement des Nations Unies pour la coopération au développement - travaille avec les autorités nationales et locales, les organisations intergouvernementales, les partenaires humanitaires, de développement et de consolidation de la paix pour améliorer les conditions d'un retour volontaire et durable tout en recherchant des solutions durables pour les réfugiés et les rapatriés burundais. Il s'agit notamment d'intensifier les politiques et les activités visant à soutenir des approches territoriales intégrées et inclusives afin d'améliorer l'accès aux services publics de base et aux opportunités économiques pour les rapatriés, les déplacés internes et les communautés d'accueil au Burundi au niveau des zones de retour et de relocalisation.

La stratégie reconnaît la diversité des parcours pour la réalisation de solutions durables aux déplacements forcés, et vise à créer les conditions favorables à la (ré) intégration, que les personnes déplacées retournent dans leur zone d'origine, s'installent ailleurs ou s'intègrent dans leur communauté actuelle. La situation des personnes déplacées de force burundaises justifie un plaidoyer soutenu en faveur d'un dialogue inclusif, de politiques publiques et d'investissements pour saisir les opportunités de solutions intégrées. Il est plus important que jamais de tirer parti du soutien politique, technique et financier des acteurs de la coopération au développement, y compris les banques multilatérales, les organisations bilatérales de développement et les acteurs du secteur privé pour asseoir une réintégration durable.

A cet égard – (i) en tant que résultat clé de la table ronde de haut niveau sur le retour et la réintégration des réfugiés burundais organisée par le Gouvernement du Burundi, à Bujumbura le 2 novembre 2022, (ii) et conformément à son mandat sur les solutions durables - les partenaires de la réintégration se sont engagés à soutenir l'effort du Gouvernement à travers le développement d'un plan opérationnel pluriannuel et multipartenaire sur la réintégration des rapatriés et des déplacés internes burundais 2025-2027. La présente stratégie favorise la bonne mise en œuvre d'éléments clés du Plan national de développement (PND 2018-2027), fait écho au UNSDCF 2023-2027, notamment les règles et procédures claires pour le retour volontaire des réfugiés burundais, leur prise en charge et celles des PDIs, les nouvelles structures de gouvernance et renforce le cadre commun susceptible d'appuyer la mise en œuvre de programmes de réintégration durable pour la période 2025-2027.

Le présent plan d'actions opérationnel 2025-2027, s'articule autour de quatre (4) parties :

- Un bref aperçu de la Stratégie Nationale de Réintégration Socio-Economique des Sinistrés et d'Inclusion des Batwas ;
- Le contexte des déplacements au Burundi ;
- les éléments du plan d'actions : axes et objectifs stratégiques ;
- le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation ;
- l'analyse et gestion des risques.

Un rapatrié réintégré professionnellement comme enseignant à l'école primaire dans la commune de Nyanzalac. @UNHCR.B/Ntwari

I - BREF APERCU : LA STRATEGIE NATIONALE DE REINTEGRATION SOCIO-ECONOMIQUE DES SINISTRES ET D'INCLUSION DES BATWAS 2023-2027

I-1. Fondements

Ce plan opérationnel de réintégration s'appuie d'une part sur les cadres internationaux et régionaux qui protègent les droits des communautés affectées par le déplacement et traitent de la réalisation de solutions durables ; ainsi que sur les cadres stratégiques nationaux développés, les initiatives lancées au cours des années précédentes et sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre de programmes nationaux ou communs en matière de retour volontaire et de réintégration depuis 2017 au Burundi, ainsi que sur les programmes financés par les partenaires techniques et financiers.

❖ Au niveau global :

Le Pacte mondial sur les réfugiés, adopté en 2018, met l'accent sur des solutions globales pour les réfugiés et les communautés qui les accueillent et l'importance d'un soutien pour créer des conditions favorables au retour et à la réintégration en toute sécurité et dignité. Dans le cadre de la mise en œuvre du Global Compact on Refugees (GCR), lors du dernier Forum mondial sur les réfugiés de 2023, l'équipe de pays des Nations Unies au Burundi s'est engagée à soutenir le gouvernement du Burundi pour : promouvoir le dialogue national sur les solutions durables et identifier des moyens de mise en œuvre, en renforçant les approches nexus ; collaborer avec les partenaires de développement pour favoriser l'intégration des réfugiés, des rapatriés et des PDI.

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM) constitue un cadre important pour aborder les mouvements de population à l'échelle mondiale, en se concentrant sur la gestion de la migration plutôt que sur le contexte spécifique du retour des réfugiés. Le GCM promeut la coopération entre les pays pour améliorer la gouvernance migratoire, ce qui peut créer un environnement plus favorable pour toutes les populations en mouvement, y compris celles qui pourraient chercher à retourner au Burundi. Le GCM aborde les mouvements de main-d'œuvre transfrontaliers, souvent utilisés par les Burundais – y compris les rapatriés – dans le cadre de leurs stratégies de renforcement de la résilience.

Le Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays développé par l'IASC (2010) est largement reconnu comme une référence pour les solutions durables des PDI[1]. Ce cadre présente huit critères pour la réalisation de solutions durables, structurés autour de : (i) la sécurité physique (protection et sûreté), (ii) la sécurité matérielle (accès à des niveaux de vie adéquats, à la création d'emplois et aux opportunités économiques, ainsi que la restitution des logements, des terres et des biens) et (iii) la sécurité juridique (accès aux documents d'identité, réunification familiale, participation aux affaires publiques, et accès à la justice et aux recours efficaces).

Le Programme d'action du Secrétaire Générale sur les déplacements internes a été conçu pour attirer l'attention et catalyser les actions visant à répondre aux déplacements internes à l'échelle mondiale, en s'appuyant notamment sur 31 engagements du système des Nations Unies pour améliorer la résolution, la prévention et la réponse aux crises de déplacements internes. Cet agenda met notamment l'accent sur la planification anticipée et les approches de développement en faveur de solutions durables et s'inscrit étroitement dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) – un programme universel adopté par tous les États membres de l'ONU – qui repose en particulier sur l'engagement de « ne laisser personne de côté » pour promouvoir une paix et un développement inclusifs, durables et résilients.

1 Il est aussi accepté que ce cadre conceptuel couvre les besoins de toutes les communautés affectées par les déplacements.

↓ Un rapatrié devant sa maison construite à Musenyi, province de Cibitoke. @UNHCR.B/Ntwari

❖ **Au niveau régional :**

Au niveau régional, l'Union Africaine (UA) fournit un cadre régional fondamental à travers la Convention sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées en Afrique (Convention de Kampala) de 2009, le premier instrument régional juridiquement contraignant visant à protéger et assister les personnes déplacées internes (PDI) en Afrique. Elle impose aux États l'obligation de prévenir les déplacements, de protéger les personnes concernées et de promouvoir des stratégies de réintégration durable, créant ainsi une base légale pour la responsabilité des États et des régions. Le Burundi est signataire de la Convention de Kampala, mais n'a pas encore ratifié le traité.

La Conférence Internationale pour la région des Grands Lacs (CIRLG) a été établie par le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, visant à promouvoir la paix et la sécurité entre les douze États membres. En complément de ce cadre, la CIRGL a établi le Protocole sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes qui exigent les États à la prévention des déplacements, la protection des populations affectées et facilitent la réintégration durable. En outre, en 2019, les États membres de la CIRGL se sont engagés à élaborer une Stratégie régionale sur des solutions durables pour les réfugiés et un plan d'action associé lors de la Réunion de haut niveau des ministres en charge des réfugiés (Document de résultats de Munyonyo).

La Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) favorise aussi la coopération et l'intégration régionale, avec des cadres qui traitent directement les populations en mouvement. Le traité de l'EAC établissant le marché commun et le «Labour Market Policy» adresse la liberté de mouvement au niveau régional, qui fait souvent partie des approches d'autonomie et de résilience des rapatriés.

La Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et règlement des conflits dans la région des Grands Lacs propose une approche intégrée visant à mieux exploiter l'expertise politique, opérationnelle et programmatique de l'ONU en faveur d'une région pacifique, inclusive, prospère et résiliente. Des priorités communes concernant les solutions durables sont incluses sous le pilier III, axé sur la résilience aux défis persistants et émergents, avec un soutien au retour durable et à la réintégration des rapatriés burundais comme un objectif clé.

❖ **Au niveau national :**

Au niveau national, le cadre légal et politique du Burundi inclut des initiatives liées directement aux réponses pour les solutions durables, ainsi que l'intégration d'objectifs et des besoins des communautés affectées par le déplacement dans les plans de développement.

La Stratégie Nationale de Réintégration Socio-économique des Personnes Sinistrées et d'Inclusion des Batwa 2023-2027 (SNRS- EPSIB), adoptée au Conseil des Ministres en avril 2024 met l'accent sur les solutions durables pour les personnes rapatriées, déplacées internes, le relèvement communautaire et l'inclusion socioéconomique. La stratégie sert de base pour déterminer les actions à entreprendre en faveur des sinistrés, sur le principe stratégique de Solutions Durables. La stratégie inclut aussi l'objectif de garantir la bonne gouvernance du cadre de la SRSEPS, y compris pour une coordination renforcée entre le gouvernement et ses partenaires.

Les stratégies nationales de développement traitent aussi des thématiques liées au déplacement et la réintégration. En avril 2021, le Gouvernement du Burundi a lancé le Programme National de la Capitalisation de la Paix, de la Stabilité Sociale et de la Promotion de la Croissance Économique (PNCP) avec comme ambition d'apporter des solutions durables pour répondre aux besoins croissants des burundais et comme instrument d'accélération de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2018-2027), qui est le principal référentiel de développement guidant les actions gouvernementales et les interventions des partenaires du Burundi. Les besoins des rapatriés et déplacés internes (sinistrés) sont spécifiquement adressés dans le PND dans l'Axe 6. Développement du secteur de la protection sociale, et plus précisément l'objectif stratégique d'améliorer les conditions de vie socio-économiques des personnes vulnérables et des sinistrés dans le cadre de la résilience communautaire renforcée.

La Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060 décrit les objectifs de développement à long terme du Burundi, en mettant l'accent sur la croissance, la cohésion sociale et l'intégration de tous les citoyens. Elle ne traite pas directement des populations affectées par les déplacements, mais de nombreux objectifs intrinsèquement liés à la réalisation de solutions durables, y compris la priorité accordée à la gouvernance renforcée, à l'autonomisation économique et au développement des infrastructures.

I-2. Vision

La vision de la Stratégie Nationale de Réintégration Socio-Economique des Sinistrés et d'Inclusion des Batwas est que les personnes affectées par les déplacements forcés incluant les rapatriés, les personnes déplacées internes et les communautés locales aient « une vie digne et décente et renforcent leurs moyens d'existence dans un environnement apaisé et prospère » d'ici 2027 au Burundi.

↑ Marcelline, *PDI dans son champs utilisant l'engrais de sa latrine de compostage. @OIM Burundi 2024/Hugo Brandam*

I-3. Principes directeurs

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la Stratégie globale de réintégration socio-économique 2023-2027, des principes directeurs doivent être respectés pour l'atteinte des objectifs et s'appliquent à l'ensemble du processus de réintégration. Il s'agit de prêter attention à la fois à la participation effective des rapatriés et des PDIs, un accès aux services sociaux de base comprenant l'accès à une nutrition et une nourriture suffisante, l'éducation de qualité, un logement adéquat et sûr, l'eau potable et l'assainissement, aux services de santé de qualité (y compris la santé mentale et le soutien psychosocial), des moyens de subsistance dignes et sûrs ou d'autres moyens d'accéder à l'allocation en espèces et un environnement sain et exempt de violence. *Pour y parvenir, la Stratégie, promeut une approche multisectorielle - fondée sur les dynamiques locales et renforçant les approches par zones - en travaillant en partenariat avec les communautés et les intervenants clés au niveau local, national, sous-régional et mondial. Un retour et une réintégration durables exigent également que les services soient équitables de sorte qu'ils soient disponibles, accessibles et adaptés aux besoins de toutes les personnes, en accordant une attention particulière aux groupes à risque, conformément aux principes humanitaires consacrés par la résolution 46/182 de l'assemblée générale des Nations Unies (du 19 décembre 1991) qui rappelle que l'aide humanitaire doit être fournie conformément aux principe d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. La prise en compte en matière d'âge, de genre et de diversité (AGD) est nécessaire afin que les mécanismes mis en place pour accompagner les groupes vulnérables ne perpétuent et n'engendrent la discrimination et l'exclusion. En soutenant davantage le principe d'équité; l'intégration et l'inclusion des rapatriés et des PDIs dans les systèmes nationaux seront encouragées, conformément aux principes du Pacte mondial afin de travailler en synergie et en complémentarité, en fonction du mandat et de la valeur ajoutée des différentes parties prenantes au processus en vue de meilleurs résultats. La Gestion Axée sur les Résultats (GAR) sera l'approche utilisée pour améliorer l'efficacité et les pratiques relatives à l'obligation de rendre compte en matière de planification, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques publiques en mettant l'accent sur l'atteinte des résultats. La mise en œuvre de la stratégie requiert l'existence d'un dispositif efficace de suivi- évaluation et de reddition des comptes pour un respect des principes de la gestion axée sur les résultats.

I-4. Objectif global et impacts attendus

I-4.1. Objectif global

L'objectif général est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des rapatriés, des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil en mettant au point une approche plus uniforme et coordonnée entre le Burundi, les pays d'asile et les partenaires, afin de libérer pleinement le potentiel du retour volontaire et de la réintégration durable des personnes déplacées de force. Cette approche encourage une action cohérente, établit des liens plus étroits avec les initiatives et les stratégies nationales en faveur de la réintégration durable au Burundi. Ainsi les rapatriés et les personnes déplacées internes bénéficient d'une réponse intégrée aux besoins humanitaires immédiats et aux exigences de résilience et de réintégration à plus long terme.

I-4.2. Impacts attendus :

La mise en œuvre de la stratégie produira l'impact sur :

- Le retour volontaire ou l'installation durable dans la sécurité et la dignité des rapatriés et PDIs burundais dans les communautés.
- La cohésion et la cohabitation pacifique, la paix, la sécurité qui sont renforcées.
- Les conditions d'existence des rapatriés, des déplacés internes et des communautés locales sont améliorées, de manière équitable et adaptée aux besoins différenciés, notamment selon le genre et l'âge.
- La réalisation progressive de solutions durables pour les personnes déplacées, notamment à travers leur inclusion dans les systèmes nationaux et les initiatives de développement et leur participation active à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des initiatives qui les concernent.

II - CONTEXTE DES DEPLACEMENTS AU BURUNDI

Présence des rapatriés et Personnes Déplacées Internes au Burundi au 31 mars 2025

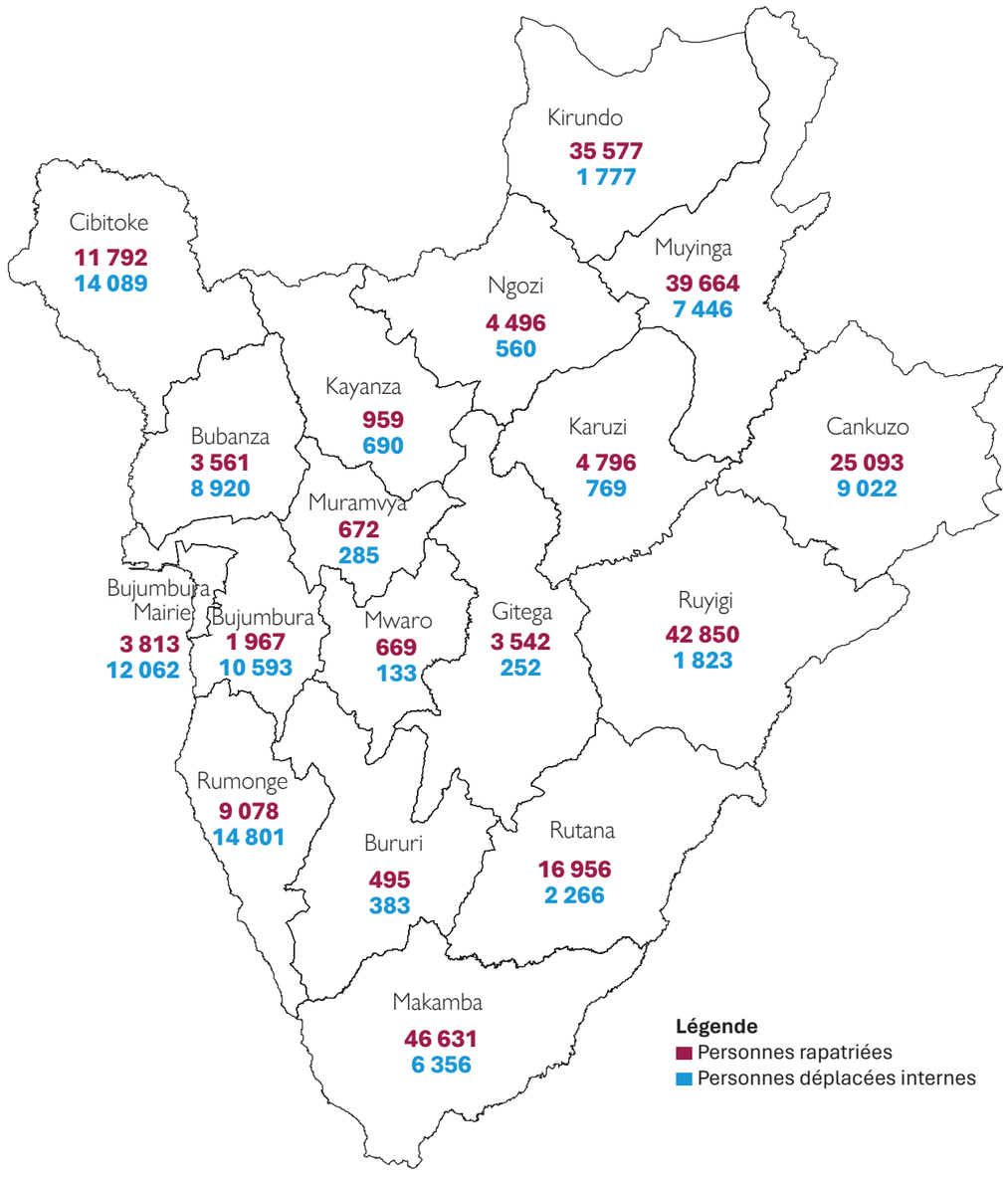

↑ *Un rapatrié burundais dans sa boutique à Musenyi, Province de Makamba @UNHCR.B/Ntwari*

II.1. La situation du retour et de la réintégration

À la suite des évènements d'avril 2015, près de 500'000 personnes ont fui le Burundi en tant que réfugiés, notamment vers la République démocratique du Congo, le Kenya, le Mozambique, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda. Depuis 2017, le début des opérations de rapatriement facilités par le HCR et ses partenaires, plus de 254,000 (au 31 décembre 2024) réfugiés burundais ont été rapatriés des pays limitrophes, majoritairement de la Tanzanie, de la RDC, du Rwanda, du Kenya et de l'Ouganda. On estime que 56% des rapatriés sont des enfants. Bien que les rapatriés aient été accueillis chez eux, ils sont confrontés à plusieurs défis dans leur quête de solutions et d'une réintégration durable. Les communes principales de retour se situent principalement dans les provinces actuelles de Makamba, Rutana, Ruyigi, Cankuzo, Kirundo, Muyinga, Cibitoke et Bubanza.

Ces mêmes zones souffrent d'accès limité aux services sociaux de base et restent extrêmement vulnérables, y compris à l'insécurité alimentaire et aux aléas climatiques ; les populations rapatriées rencontrent très souvent des difficultés d'accès au logement ou à la terre. Plus de 250'000 Burundais se trouvent encore réfugiés dans les pays voisins principalement en Tanzanie. La République Unie de Tanzanie, le Burundi et le HCR ont réactivé depuis septembre 2017 l'Accord Tripartite les liant depuis 2001 sur le rapatriement volontaire des réfugiés burundais vivant en Tanzanie. Des Accords Tripartites sur le rapatriement des réfugiés burundais dans leur pays d'origine existent aussi entre le Burundi, le HCR et d'autres pays d'asile comme la RDC, le Rwanda ou l'Uganda, et des réfugiés burundais de ces pays ont aussi opté pour un retour volontaire au Burundi depuis 2018/2019.

II.2. Déplacements internes au Burundi

Le Burundi fait partie des 20 pays les plus vulnérables au changement climatique. Le dernier trimestre de l'année 2023 et l'année 2024 ont été marqués par de nombreux aléas naturels sous l'influence du phénomène climatique El Niño dont les conséquences ont davantage fragilisé les populations déjà vulnérables. Les nombreux aléas naturels, comme les inondations, les crues soudaines, les vents violents et les glissements de terrain sont récurrents et engendrent des catastrophes qui constituent la cause majeure (près de 93%) des déplacements internes de populations. En 2024, le nombre de personnes déplacées à l'interne (PDIs) a considérablement augmenté (32% en plus) pour un nombre total d'environ 103'000 PDIs ; 97% des PDIs vivent dans les communautés d'accueil alors que 3% se trouvent dans des sites où l'accès à l'eau potable et à l'assainissement notamment demeure

difficile en raison de l'insuffisance des infrastructures de base ; un quart (24%) sont déplacés pour des périodes prolongées de 5 ans ou plus. Les communes qui accueillent de nombreuses personnes déplacées internes (ex. Rumonge, Bujumbura Maire et Rurale, Cibitoke) sont situées à l'ouest le long du Lac Tanganyika et sont particulièrement touchées par une insécurité alimentaire importante ; alors que les communes de l'est et du sud-est accueillent un nombre plus important de rapatriés. Selon l'analyse de l'indice de stabilité de l'OIM, « des provinces comme Rumonge, Makamba, Cibitoke et Kirundo restent très vulnérables aux risques liés au climat. Des programmes axés sur l'adaptation au climat, la préparation aux catastrophes et l'amélioration des infrastructures sont nécessaires pour atténuer les risques futurs et prévenir les déplacements forcés ».

II.3. Analyse des besoins spécifiques :

Les rapatriés et PDIs, en raison du déplacement qu'ils ont subi, dépendent en général pour leur réintégration de l'aide de gouvernements et d'organisations internationales pour la satisfaction de leurs besoins élémentaires de subsistance, y compris la nourriture, l'eau potable, le logement et les soins médicaux. Certaines problématiques des rapatriés et des PDIs sont communes tels que la santé, les moyens de subsistance, l'accès aux services sociaux de base, la nécessité de documents d'identification, l'accès à la justice, le maintien de l'unité familiale, l'accès à la terre, aux biens et à la Propriété, la cohabitation pacifique et la participation publique. Cependant des spécificités existent concernant l'assistance au retour des rapatriés, la documentation des enfants nés dans les pays d'asile, la protection de l'enfance, la conversion des diplômes étrangers des rapatriés, la réintégration scolaire des enfants rapatriés provenant de pays ayant un programme scolaire et linguistique diffèrent du Burundi. Une conception inclusive développant des solutions équitables sont nécessaires pour tenir compte des besoins spécifiques liés à l'accès sûr aux infrastructures telles que les latrines dans les sites de PDIs. Ainsi le monitoring des rapatriés et PDIs après leur retour/ relocalisation consistant à identifier les incidents de protection et défis de réintégration est effectué afin d'assurer que leurs droits humains ne soient pas violés au cours de cette période transitoire. Selon les différents analyses et suivi de terrain effectués, les tendances concernant le niveau de réintégration des rapatriés et PDIs sont les suivantes :

Monitoring de protection des rapatriés au 31 décembre 2024 :

- Documentation : 90% des adultes rapatriés ont une carte nationale d'identité en 2024.
- Etat- civil : 80% des enfants rapatriés ont reçu un certificat de naissance en 2024.
- Tous les 04 centres de transit des rapatriés délivrent des extraits d'acte de naissance.
- Santé : 60% des rapatriés ont une carte d'assurance maladie
- 80% des enfants qui rentrent sont vaccinés contre la rougeole.
- WASH : 79% des ménages déclarent avoir accès à l'eau potable à moins de 2 km.
- L'accès insuffisant au logement, à la terre et à la propriété, et en particulier aux tôles, demeure pour la majorité des rapatriés la principale préoccupation pour une bonne réintégration au pays.
- Abri : 39% des rapatriés vivent dans leur propre maison en décembre 2024.
- Accès à la terre : 40% des rapatriés ont utilisé leur allocation en espèces pour l'acquisition de terres.
- Moyens de subsistance : 80% déclarent vivre avec moins d'un dollar USD (1 USD) par jour en moyenne.
- Sécurité alimentaire : 54% des ménages de rapatriés ne mangent qu'un seul repas par jour.

L'indice de stabilité de juin 2024 qui analyse les conditions des PDIs et des rapatriés dans les huit principales provinces de retour et de réintégration indique :

- Les collines de Kagongo et Minago à Rumonge et la province de Cibitoke rapportent des destructions fréquentes d'infrastructures scolaires dus aux aléas climatiques
- Le niveau de satisfaction lié à l'accès aux procédures judiciaires est de 97% en moyenne dans les huit provinces de grand retour.
- Plus de 85 % des collines de Cibitoke, Kirundo, Cankuzo et Rutana ont accès aux soins de santé de base, ce qui témoigne d'une relative stabilité des PDIs et rapatriés.
- 73 % des collines à Ruyigi bénéficient d›un accès adéquat aux terres arables.
- 69 % des collines à Rumonge font état d'un accès restreint aux terres arables.

Des mesures idoines doivent être prises par les partenaires dans le cadre du nexus HDP, pour régler ces défis et gaps. Les rapatriés et PDIs sont considérés comme un groupe vulnérable qui doit être surveillé de plus près que d'autres catégories de la population. La Stratégie Nationale de Réintégration Socio-Economique des Sinistrés et d'Inclusion des Batwas 2023-2027 et son cadre opérationnel sur la réintégration des rapatriés et des PDIs 2025-2027 s'attellent à la recherche de solutions durables au Burundi.

III - ELEMENTS DU PLAN OPERATIONNEL : AXES ET OBJECTIFS STRATEGIQUES

Le plan opérationnel de réintégration 2025-2027 s'articule autour de quatre axes stratégiques qui se décline en objectifs spécifiques, résultats attendus et activités répartis en fonctions des axes.

Axe 1 : Amélioration de l'accès aux droits et libertés civiques des rapatriés et des PDIs dans la sûreté et la sécurité
L'axe 1 est composé de deux (2) objectifs spécifiques et de six (6) résultats attendus.

Objectifs spécifiques
Objectif spécifique 1 : Les rapatriés et les personnes déplacées vivent en sureté et sécurité sans restriction à la liberté de mouvement.

Résultat 1.1 : Le rapatriement volontaire des réfugiés burundais est facilité dans la sécurité et la dignité

Résultat 1.2 : La réinstallation et la réintégration durables des personnes déplacées sont menées dans la sécurité et la dignité

Objectif spécifique 2 : Les rapatriés et les PDIs ont un accès intégral et non-discriminatoire à la documentation et à la justice

Résultat 2.1 : Les populations des zones ciblées ont un accès à la documentation égal et non-discriminatoire

Résultat 2.2 : Les populations des zones ciblées ont un meilleur accès à la justice et à un soutien juridique

Résultat 2.3 : Les services de protection de l'enfance adéquats sont renforcés, y compris la documentation et la réunification familiale

Résultat 2.4 : Les voies d'orientation existantes en matière de violence basée sur le genre (VBG) sont renforcées afin de garantir la pleine jouissance des droits, la réduction des risques et une réponse multisectorielle consolidée

Axe 2 : Prévention des risques & conflits et consolidation de la paix dans les zones accueillant les personnes déplacées de force
L'axe 2 est composé de trois (3) objectifs spécifiques et de neuf (9) résultats attendus.

Objectif spécifique 3 : Les communautés affectées par le déplacement sont plus résilientes face aux risques et aux chocs climatiques.

Résultat 3.1 Les mécanismes de prévention et d'alerte précoce aux chocs climatiques sont en place.

Résultat 3.2 : Les mécanismes sur la réduction des risques de catastrophes et de reconstruction prennent en compte les besoins des personnes déplacées et des rapatriés.

Résultat 3.3 : Les besoins spécifiques des personnes déplacées et des rapatriés sont intégrés dans les politiques, stratégies et plans d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe.

Objectif spécifique 4 : Renforcement de la cohésion sociale et de la cohabitation pacifique dans les zones accueillant les rapatriés, les PDIS et les communautés locales

Résultat 4.1 : La cohésion sociale et la cohabitation pacifique dans les communautés affectées par les déplacements sont renforcées.

Résultat 4.2 : Les mécanismes locaux de résolution des conflits sont renforcés y compris des considérations sur la représentation inclusive et diverse (sexe, âge, genre, groupes vulnérables).

Résultat 4.3 : Les rapatriés, les personnes déplacées et les communautés de retour bénéficient d'un accès égal aux affaires publiques et à la prise de décision sans discrimination.

Objectif spécifique 5 : Les communautés affectées par le déplacement ont un accès égal et non-discriminatoire au logement, à la terre et à la propriété.

Résultat 5.1 : Les communautés affectées par les déplacements disposent d'abris dignes
Résultat 5.2 : Les communautés affectées par les déplacements ont un accès équitable à la terre et à la propriété.
Résultat 5.3 : Les autorités étatiques ont les capacités de gestion et médiation des conflits fonciers, et plus largement sur les considérations liées à la cohésion sociale.

Axe 3 : Amélioration des conditions de vie socio-économiques des populations réintégrées et renforcement de la résilience communautaire
L'axe 3 est composé de deux (2) objectifs spécifiques et de six (6) résultats attendus.

Objectif spécifique 6 : Les communautés affectées par les déplacements ont un accès suffisant aux services sociaux de base

Résultat 6.1 : Les communautés affectées par les déplacements ont accès à de l'eau potable et à des installations adéquates

Résultat 6.2 : Les communautés affectées par les déplacements ont accès à des services de santé et de nutrition de qualité

Résultat 6.3 : Les communautés affectées par les déplacements ont un accès équitable à une éducation de base

Objectif spécifique 7 : Les communautés affectées par les déplacements ont des moyens de subsistance suffisants et équitables.

Résultat 7.1 : Les communautés affectées par le déplacement ont accès à des opportunités de formation professionnelle.

Résultat 7.2 : L'accès aux marchés et l'inclusion financière des rapatriés et des PDIs est renforcé

Résultat 7.3 : Les stratégies de moyens de subsistance alternatifs des ménages, les actifs agricoles dans les communautés affectées par les déplacements sont renforcés.

Axe 4 : Pilotage de la stratégie : garantir la Bonne Gouvernance du Cadre de RSEPSIB et de la Stratégie
L'axe 4 vise à contribuer au renforcement du mécanisme de coordination de tous les intervenants au niveau central, provincial et décentralisé ainsi que le système d'information, de collecte de données, de suivi et d'évaluation dans le domaine de la réintégration des personnes déplacées de force et des communautés locales. Il comporte deux (2) objectifs spécifiques et cinq (5) résultats attendus.

Objectif spécifique 8 : Le gouvernement burundais assure la coordination en matière de réintégration socio-économique durable des sinistrés et des rapatriés.
Des institutions résilientes aux niveaux national et local sont équipées pour prévenir, gérer et mettre en œuvre des solutions inclusives pour faire face aux déplacements internes et soutenir l'intégration.

Résultat 8.1 : la coordination est améliorée en matière de relèvement et de Nexus au niveau local, national et régional

Résultat 8.2 : Le renforcement des capacités à travers le partage d'expérience, l'échange des connaissances et l'apprentissage mutuel est effectif

Objectif spécifique 9 : Renforcer le système d'information et assurer le suivi-évaluation

Résultat 9.1 : L'accès à l'information est assuré à travers la mise en œuvre d'un plan de communication sur la visibilité de la réintégration

Résultat 9.2 : Le système de planification, de suivi et d'évaluation est harmonisé et fonctionnel

Résultat 9.3 : Des mécanismes de redevabilité et de gestion des plaintes sont fonctionnels

Cout du plan opérationnel 2025-2027 de la stratégie

La mise en œuvre du plan opérationnel de réintégration des rapatriés et des PDIs requiert la mobilisation d'importantes ressources financières aux niveau interne et externe. Le coût total du plan opérationnel s'élève à 259,943,540 USD répartis entre les différents axes de la stratégie conformément au tableau ci-dessous.

Programmation financière par axe stratégique

Axes stratégiques	GoB	Partenaires financiers	A rechercher ($)	Total ($)	Pourcentage (%)
Axe 1	410 000	17 270 486	30 070 459	47 750 945	**22**
Axe 2	40 000	15 092 000	41 437 420	56 569 420	**30**
Axe 3	-	87 678 442	65 558 733	153 237 175	**47**
Axe 4	-	591 133	1 158 867	1 794 867	**1**
Total	**450 000**	**120 632 061**	**138 861 479**	**259 943 540**	**100**
Pourcentage (%)	**0,1**	**46,4**	**53,5**	**100**	

IV - MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION

IV. 1. Le dispositif de mise en œuvre

Le plan opérationnel de réintégration 2025-2027 porte sur les outils de mise en œuvre, les acteurs de mise en œuvre et le cadre organisationnel.

IV. 1.1. Les outils de mise en œuvre

- Un plan d'actions annuel : qui inclut un ensemble d'activités, de résultats opérationnels, d'indicateurs de suivi et d'évaluation, d'un chronogramme, de besoins ainsi que le rôle de chaque acteur dans le processus de mise en œuvre.
- La stratégie de mobilisation de ressources : elle précise les approches et actions à envisager pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions. Elle permettra donc de définir la part contributive de l'Etat d'abord et ensuite les partenaires, dans le processus de relèvement et de construction de la résilience des rapatriés, des PDIs et des communautés locales dans les zones de réintégration.
- Le plan de communication : permet de renforcer la visibilité et l'appropriation de la stratégie de réintégration par toutes les parties prenantes. Il s'agit de la communication de masse à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Des actions de communication seront conduites (campagnes de communication, conférences de presse, émissions radiophoniques et télévisuelles, couvertures médiatiques).
- Le plan de suivi-évaluation : il est élaboré dans le but d'améliorer la collecte, le traitement et la remontée de l'information au niveau des groupes sectoriels sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de réintégration. Le plan de suivi-évaluation qui est axé sur les résultats, permet de rendre compte des réalisations de la stratégie nationale de réintégration et d'apprécier son impact. Le dispositif de suivi-évaluation 2025-2027 au Burundi permettra de :

- mesurer l'état d' avancement de la mise en œuvre du plan d'actions systématique et d'ajuster de manière ciblée, adaptée et flexible aux défis et obstacles à travers les réunions de coordination mensuelles, les missions conjointes de suivi, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale ;
- mettre en œuvre de manière cohérente des actions en lien avec les systèmes nationaux de développement.

Un couple déplacé par les inondations à Gatumba, Commune Mutimbuzi, province de Bujumbura rural attendant leur délocalisation sur le site de Mubimbi. @UNHCR.B/Ntwari

IV. 1.2. Acteurs de mise en œuvre

L'Etat :

- Les ministères et institutions
  - Ministères

Les différentes directions ministérielles membres du Groupe de Travail sur les Solutions Durables ou intervenant dans les domaines de l'action humanitaire, la cohésion sociale et la paix, le relèvement, le développement, la défense et la sécurité, à travers leurs structures déconcentrées et centrales joueront un rôle dans la canalisation et la mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réintégration. De manière spécifique, le ministère en charge de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du genre assumera la responsabilité de la coordination des interventions de l'ensemble des acteurs et des interventions de la Stratégie Nationale de Réintégration. Il s'agit des ministères en charge :

- ✓ de l'Intérieur, du développement communautaire et de la Sécurité publique ;
- ✓ des Finances ;
- ✓ de l'Education ;
- ✓ de l'eau, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ;
- ✓ de la Justice ;
- ✓ de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- ✓ Le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi;
- ✓ Ministère de de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'élevage

  - Institutions

Elles interviennent dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réintégration des Rapatriés et des Déplacés Internes en conformité avec leurs attributions et leurs capacités. Il s'agit :

- ✓ La plateforme Nationale de Prévention des Risques et de la Gestion des Catastrophes
- ✓ Commission Nationale Foncière du Burundi
- ✓ Agence de Développement du Burundi
- ✓ BIJE (Banque d'investissement pour les jeunes)

  - Les collectivités territoriales

Il s'agit des dix-huit (18) provinces et cent dix-neuf (119) communes affectées par l'insécurité, dont l'implication dans la mise en œuvre des programmes de relèvement et de réintégration au profit des rapatriés, des PDIs et des populations locales est essentielle. Selon le découpage-regroupage administratif, le Burundi comptera, à partir de 2025, 5 provinces, 42 communes, 447 zones, 3036 collines ou quartiers. Les collectivités des zones à forts défis de réintégration seront renforcées afin de les rendre aptes à assurer le leadership et la durabilité des programmes au niveau local avec l'appui du Groupe de Travail sur les Solutions Durables.

  - Les partenaires non-étatiques

- **Les communautés : rapatriées, PDIs, populations locales**

La localisation à travers les communautés de rapatriés, de PDIs et de la population locale constitue un des meilleurs gages de succès dans la mise en œuvre des programmes de réintégration. Leur implication et leur participation à travers différentes catégories : femmes, hommes, jeunes filles et garçons, pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques, mais également dans la spécificité de leurs capacités respectives à contribuer - au niveau des zones de retour - à la construction d'une cohésion sociale durable. Une attention particulière sera accordée aux jeunes comme facteurs de changement et d'innovation. Enfin, l'implication de ces communautés favorisera la mise en place d'un mécanisme efficace de redevabilité au Burundi. Leur participation doit être structurée et continue, avec des mécanismes clairs de consultation, de feedback et de redevabilité en lien avec les cadres de planification existants afin d'éviter la duplication des efforts et de renforcer la coordination.

- **Les partenaires techniques et financiers**

Il s'agit des agences du Système des Nations Unies, les institutions de coopération bilatérales et multilatérales et organisation régionales…

- Les ONGs nationales et Internationales (ONGs)
- Les organisations de la Société Civile (OSC)
- Les institutions de recherche et d'analyse et les partenaires académiques

Chaque partenaire identifié interviendra au regard des responsabilités et rôles précisés dans le plan d'actions opérationnel.

IV.2. Le suivi et l'évaluation

Le mécanisme de suivi et d'évaluation

Le suivi et l'évaluation vont permettre de s'assurer que les actions prévues dans le plan d'actions opérationnel sont effectivement en train d'être mises en œuvre et que les objectifs intermédiaires sont atteints. Les indicateurs permettront d'évaluer l'impact des solutions sur différents genres et ajuster les stratégies en conséquence. Le suivi se fera de manière continue et coordonnée avec tous les acteurs et visera à collecter, traiter et analyser les données en vue d'avoir des éléments d'appréciation sur l'utilisation des ressources mobilisées, les progrès réalisés y compris des analyses désagrégées par sexe, âge et autres facteurs pertinents afin de refléter les réalités différenciées des populations ciblées. La collecte et le traitement des données ainsi que le renseignement des indicateurs seront assurés par le Groupe de Travail sur les Solutions Durables en collaboration avec l'Institut National des statistiques, les PTF et les OSC. Des efforts spécifiques seront

↑ *Un médecin rapatrié est avec deux infirmiers dans un centre de santé dans la localité de Muyange dans la commune de Nyanzalac @UNHCR.B/Ntwari*

nécessaires pour assurer la cohérence, la fiabilité et le partage effectif des données entre les acteurs, afin d'éviter les doublons, renforcer l'analyse conjointe et appuyer la prise de décision basée sur les preuves.

L'évaluation comprendra une évaluation à mi-parcours (2025) et une évaluation finale (2027). Par ailleurs, des évaluations spécifiques et une étude d'impact peuvent être commanditées afin de mesurer l'impact de la Stratégie Nationale de Réintégration sur la vie des rapatriés et des PDIs (en zone d'accueil et de retour) et des communautés locales au Burundi.

Les outils de suivi et d'évaluation

- Le cadre logique de la Stratégie Nationale de Réintégration des Rapatriés et des PDIs
- Le plan de suivi évaluation et les tableaux de bord précisant les activités de suivi- évaluation au cours de l'année avec des précisions sur les responsables des activités.
- Une base de données des rapatriés, des PDIs et des communautés locales bénéficiaires.

La mise en œuvre nécessite, outre les mécanismes ci-dessus : (i) la mise en place d'un cadre de concertation entre tous les acteurs intervenants dans le relèvement, le développement et la paix à travers le Groupe de Travail Solutions Durables, ce afin d'assurer une coordination verticale (entre intervenants) et horizontale (intersectorielle) ; (ii) le renforcement des capacités en ressources humaines, matérielles et financières des structures d'appui pour la mise en œuvre de la stratégie avec comme objectif d'accroître les aptitudes à mettre en œuvre la présente stratégie avec efficacité et efficience ; (iii) la mise en place d'un dispositif efficace de suivi et d'évaluation constant et évolutif permettant une adaptation constante et évolutive à la situation des besoins à travers un leadership renforcé, informé et proactif des autorités.

IV.3. Les mécanismes de financement

La Stratégie Nationale de Réintégration des Rapatriés et des PDIs s'inscrit dans l'approche Nexus Humanitaire-Développement- Paix, les possibilités de financement incluent les ressources mobilisables à la fois auprès des acteurs humanitaires, des acteurs de développement et de ceux de la promotion de la paix et de la sécurité. La mobilisation des ressources privilégiera les sources publiques, et les financements des partenaires techniques et financiers. Le plan d'action opérationnel proposé permet le positionnement des différents acteurs concernés par la mise en œuvre.

Avec la faible capacité de mobilisation de ressources au niveau interne eu égard, aux contraintes budgétaires, une contribution des partenaires au développement est essentielle pour la réalisation de la Stratégie Nationale de Réintégration des Rapatriés et des PDIs. La mobilisation des ressources se fera également dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, grâce aux contributions de partenaires techniques et financiers en l'occurrence :

- De la Délégation de l'Union Européenne (UE) et de la Direction Générale de la Protection Civile et les Opérations d'Aide Humanitaire de la Commission Européenne (ECHO) ;
- Le Gouvernement du Japon ;
- La Coopération Coréenne pour le Développement KOICA
- Le Gouvernement américain (USA)
- La Coopération Suisse ;
- La Banque Mondiale ;
- Les agences et entités du Système des Nations Unies (SNU)
- Des banques continentales et régionales ;
- D'institutions internationales de financement ;
- Des organisations régionales et continentales, etc.
- Partenariat Public-Privé.

V - ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

Les risques constituent les probables obstacles à la mise en œuvre efficiente et efficace du plan opérationnel. Les principaux risques à considérer sont :

- Le risque financier
- Les crises socio-politiques
- Les risques liés aux catastrophes d'origine naturelle et aux changements climatiques
- La faible implication des acteurs de mise en œuvre ;
- Les risques sanitaires.

Pour atténuer ces risques, des mesures de mitigation seront nécessaires. Il s'agit notamment de :

- Se doter d'un plan de financement prévoyant diverses sources et divers donateurs et des mécanismes de contrôle et de redevabilité ;
- Privilégier la concertation avec les partenaires locaux et les populations ;
- Se doter de plan de contingence et de plan de continuité des affaires ;
- Travailler sur l'acceptation des acteurs de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réintégration des Rapatriés et des PDIs par les populations bénéficiaires ;
- Renforcer la surveillance sanitaire aux points d'entrée (terrestre, aéroportuaires, ferroviaires).

ANNEXE : TABLEAU DE PROGRAMMATION PHYSIQUE ET FINANCIÈRE

ACTIVITES	INDICATEURS	Source de vérification	Référence (2024)	Cibles			Programmation financière					Financement (USD)		STRUCTURES RESPONSABLES	STRUCTURES PARTENAIRES
Axe 1 : Amélioration de l'accès aux droits et libertés civiques des rapatriés et des PDIs dans la sureté et la sécurité															
Objectif spécifique 1 : Les rapatriés et les personnes déplacées vivent en sureté et sécurité sans restriction à la liberté de mouvement.															
Résultat 1.1 : Le rapatriement volontaire des réfugiés burundais est facilité dans la sécurité et la dignité															
				2024-2025	**2025-2026**	**2026-2027**	**2024-2025**	**2025-2026**	**2026-2027**	**Total USD**	**ETAT**	**PTF**	**A rechercher**		
1.1.1. Sensibilisation et partage constant d'informations sur les conditions dans les zones de retour aux refugies	Brochures élaborées Rapport de profilage de zones	Rapport de mission	46 567	50081	42500	55000	11 160 000	9 520 000	12 320 000	**33 000 000**		11 000 000	22 000 000	MIDCSP, MSNASDHG, UNHCR, PAM, Save The Children	DGRRDS, AIRD, CEJP, CNIDH, ZOA, Ministére de la Santé
1.1.2. Assistance au paquet retour, assistance en cash, fourniture des repas chauds, appui au transport secondaire.	Nombre de rapatriés transportés á la province	Liste de rapatriés Rapport d'activités													
1.1.3. Activités transfrontaliéres, sensibilitations go & see visits, come & tell	Nombre de visites Go & See et Come & Tell	Rapport d'activités	4	4	4	4									
1.1.4. Assistance psychosociale, référencement, conseil, prise en charge holistique	Nombre de rapatriés référencés	Rapport d'activités	2 500	1800	2000	2500									
1.1.5. Monitoring de réintégration dans les zones de retour	Nombre de rapports de monitoring publié	Rapport de suivi	2	4	4	4									
Résultat 1.2 : La réinstallation et la réintégration durables des personnes déplacées sont menées dans la sécurité et la dignité															
1.2.1. Plaider pour l'adhésion et la ratification des textes internationaux qui renforcent les solutions durables et la sécurité des PDIs	Ratification de la convention de Kampala	Convention ratifiée		1	1	1	205 000	212 000	216 000	**633 000**		142 541	490 459	MSNASDPHG, Sénat, UNHCR, CNIDH	DGRRDS, Conseil des ministres, UNHCR
1.2.2. Renforcer et/ou créer les dispositifs de sécurité des personnes et des biens dans les zones d'implantation des PDIs.	Délits prévenus, dénoncés et/ ou réprimés dans les communautés.	Rapport d'activités		45000	45000	45000	20 000	20 000	20 000	**60 000**	50 000	10 000		Plateforme de gestion des catastrophes,DGRRDS, Ministére de l'Intérieur	DGRRDS, OCHA, OIM, UNHCR, SAD, Croix-Rouge
1.2.3. Transfert monétaire et transport des familles PDIs.	Nombre de bénéficiaires en cash Nombre de familles PDIs transportées	Liste des PDIs bénéficiaires	450	1200	1500	1500	3 500 000	4 500 000	4 500 000	**12 500 000**	300 000	5 000 000	7 200 000	DGRRDS, OCHA,UNHCR, OIM, Croix-Rouge, FAO	DGRRDS, AIRD, FinBank, SAD
Objectif spécifique 2 : Les rapatriés et les PDIs ont un accès intégral et non-discriminatoire à la documentation et à la justice															
Résultat 2.1 : Les populations des zones ciblées ont un accès à la documentation égal et non-discriminatoire															
2.1.1. Sensibilisation pour la délivrance de carte d'identité nationale aux rapatriés	% de rapatriés ayant la carte d'identité nationale	Rapport monitoring UNHCR	1	1	1	1	100 000	100 000	134 000	**334 000**		334 000		Ministére de l'Intérieur, Ministere de la Justice, UNHCR	DGRRDS, DGRRR, Administration Communale, AJRB, Barreau de Bujumbura CNIDH
2.1.2. Renforcement de capacité des bureaux d'état-civil	Nombre de bureaux d'état-civil appuyé % des enfants rapatriés ayant un extrait de naissance	Données DGRRR	4 bureaux	4	4	4	58 210	62 865	62 870	**183 945**		183 945		Ministére de l'Intérieur, Ministere de la Justice, MSNASDPHG, UNICEF, UNHCR	DGRRR, Administration Communale, AJRB, Barreau de Bujumbura CNIDH, DRC
2.1.3. Appui aux services communaux pour la délivrance de certificats de mariage	Nombre de certificats de mariage délivrés	Données DGRRR	2 communes	3 communes	6 communes	12 communes	20 000	40 000	80 000	**140 000**	20 000	30 000	90 000	Ministére de l'Intérieur, Ministere de la Justice, MSNASDPHG, UNHCR, IRC	CNIDH, Barreau de Bujumbura, ICCA, AJRB
Résultat 2.2 : Les populations des zones ciblées ont un meilleur accès à la justice et à un soutien juridique															
2.2.1. Assistance juridique et judiciaire fournie	Nombre de bénéficiaires assistés	Rapport d'activités		1200	1500	1800	150 000	180 000	200 000	**530 000**		430 000	100 000	UNHCR, IRC, CNIDH, UNDP	Barreau, DGRRR, ICCA, AJRB, CEJP
Résultat 2.3 : Les services de protection de l'enfance adéquats sont renforcés y compris la documentation et la réunification familiale															
2.3.1. Renforcement des Comités de protection de l'Enfance	Nombre d'enfants assistés	Rapport d'activités		80	40	20	40 000	25 000	15 000	**80 000**	20 000		60 000	MSNASDPHG, Ministere de l'Interieur, UNHCR, UNICEF, OIM	DGRRDS, Save the Children, IRC, AVSI,
2.3.2. Protection de l'enfance contre la violence, les abus et accès à des procédures adaptées et inclusives.	Nombre d'enfants assistés	Rapport d'activités		800	1000	1000	40 000	60 000	60 000	**160 000**	20 000	80 000	60 000	MSNASDPHG, Ministére de l'Intérieur, UNHCR, Save the Children, UNICEF, UNFPA,	DPDFS, CDFC, DCE, structures sanitaires, état civil
Résultat 2.4 : Les voies d'orientation existantes en matière de violence basée sur le genre (VBG) sont renforcées afin de garantir la pleine jouissance des droits, la réduction des risques et une réponse multisectorielle consolidée															
2.4.1. Cartographier les acteurs en matiére de VBG, les zones d'intervention et services offerts.	(i) Nombre de cartographies	Cartographie disponible	1	1	1	1	5 000			**5 000**		5 000		Groupe sectoriel VBG Groupe sectoriel Protection, ONUFEMMES	
2.4.2. Renforcement de capacité des structures de prise en charge	Nombre de sessions de renforcement de capacités	Rapport de mission	10	10	10	10	5 000	5 000	5 000	**15 000**		15 000		ONUFEMMES, Save the Children, UNHCR, UNICEF	DGRRDS, DPDFS, CDFC, DCE, structures sanitaires, état civil
2.4.3. Distribution de kits de dignité	Nombre de béneficiaires	PV de remise de kits		3000	4000	4000	30 000	40 000	40 000	**110 000**		40 000	70 000	UNFPA, ONUFEMMES, UNHCR, Save the Children, World Vision, UNICEF, JRS	Caritas, Croix-Rouge, SAD,DGRRDS, DGRRR, OIM
Sous total Axe 1										**47 750 945**	**410 000**	**17 270 486**	**30 070 459**		
% sous total Axe 1										**18**	**91**	**14**	**22**		

Axe 2 : Prévention des risques & conflits et consolidation de la paix dans les zones accueillant les personnes déplacées de force														
Objectif spécifique 3 : Les communautés affectées par le déplacement sont plus résilientes face aux risques et aux chocs climatiques.														
Résultat 3.1. Les mécanismes de prévention et d'alerte précoce aux chocs climatiques sont en place.														
3.1.1. Développement / renforcement de systèmes communautaires d'alerte précoce alignés aux mécanismes nationaux et provinciaux.	Nombre de communauté couvertes par des systèmes d'alerte précoce fonctionnels	Rapport d'activités		15 communes	20 communes	7 communes	54 000	71 420	24 580	**150 000**		40 000	110 000	Plateforme de la Gestion des Risques, OCHA,-OIM, DGRRDS	Croix rouge, PAM, Ministére de la Solidarité, , Ministére de l'Interieur
3.1.2. Création et dissémination de cartographies des risques dans les zones de réintégration pour une meilleure planification territoriale.	Disponibilité d'une cartographie nationale des risques au niveau communautaire	Cartographie disponible		1	1	1	135 000	135 000	135 000	**405 000**		405 000		Plateforme de la Gestion des Risques, OIM, MSNASDPHG, DGRRDS, Ministére de l'Interieur, Banque Mondiale	OCHA, UNHCR, Croix-Rouge
3.1.3. Renforcement des capacités communautaires pour faire face aux chocs climatiques et aux pratiques d'adaptation résilientes.	Nombre de personnes formées	Rapport de formation		2036	3050	1021	35 000	45 000	20 000	**100 000**		20 000	80 000	Ministére de l'Environnement, DGRRDS, OIM	FAO, PAM, PNUD
Résultat 3.2. Les mécanismes de réduction des risques de catastrophes prennent en compte les besoins des personnes déplacées de force														
3.2.1. Développement de solutions d'accés à des infrastructures sociales et résilientes face aux catastrophes dans les zones de retour ou relocalisation.	Nombre d'infrastructures sociales et résilientes	Données profilage de zone UNHCR Données Indice de stabilité OIM		5	6	8	3 000 000	5 000 000	7 000 000	**15 000 000**		4 000 000	11 000 000	Ministere de l'Interieur, Ministree de la Justice, MSNASDPHG, UNHCR, UNICEF, OIM	DGRRDS, DGRRR, UNHCR, OIM, CEJP
3.2.2. Raccorder des abonnés á l'électricité	Nombre de raccordés	Données Projet Wesa		40,000 ménages			3 100 000			**3 100 000**		3 100 000		International Finance Corporation, Weza Power	
3.2.3. Intégration des principes de gestion durable des terres et de reforestation communautaire dans les projets de réintégration.	Nombre d'hectares protégés.	Rapport d'activités	12,176 ha	4000 ha	5000 ha	3176 ha	467 000	550 000	444 000	**1 461 000**			1 461 000	MSNASDPHG, Ministere de l'Interieur, UNHCR, FAO, OIM, ENABEL	
Résultat 3.3. Les besoins spécifiques des personnes déplacées et des rapatriés sont intégrés dans les politiques, stratégies et plans d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe.														
3.3.1 Promouvoir une approche commune centrée sur le nexus humanitaire, développement, paix et climat	Nombre de fonds sur le climat béneficiant / incluant PDIs et rapatriés	Rapport		1	1	1	5 000	5 000	5 000	**15 000**			15 000	Ministére de l'Intérieur, RCO, PNUD,OCHA	DGRRDS, DGRRR, Plateforme de gestion des catastrophes, UNHCR, OIM, Banque Mondiale, BAD, ENABEL
Objectif spécifique 4 : Renforcement de la cohésion sociale et de la cohabitation pacifique dans les zones accueillant les rapatriés, les PDIS et les communautés locales														
Résultat 4.1 : La cohésion sociale et la cohabitation pacifique dans les communautés affectées par les déplacements sont renforcées														
4.1.2 Promotion de la Cohésion sociale par des initiatives participatives et sensibles aux dynamiques de genre, d'âge et de diversité.	Nombre d'activités organisées	Rapport d'activités		12	12	12	12 000	12 000	12 000	**36 000**	10 000	26 000		Ministére de l'Interieur, MSNASDPHG, ONUFEMMES, UNFPA, UNHCR,	DGRRR, DGRRDS, IRC, OIM, CEJP, CNIDH, AJRB, AFRABU, Right to Play, PNUD, Min Santé
Résultat 4.2 : Les mécanismes locaux de résolution des conflits sont renforcés y compris des considérations sur la représentation inclusive et diverse (sexe, âge, genre, groupes vulnérables).														
4.2.1 Renforcement des structures locales de prévention, de gestion et résolution pacifique des conflits	Nombre de structures locales renforcées	Rapport d'activités	6	8	6	4	10 000	10 000	10 000	**30 000**		30 000		MSNASDPHG, Ministére de l'Intérieur, Save the Children, UNFPA, ONUFEMMES	DGRRDS, PNUD, IRC, CEJP, CNIDH, AFRABU, OIM
Résultat 4.3 : Les rapatriés, les personnes déplacées et les communautés de retour bénéficient d'un accès égal aux affaires publiques et à la prise de décision sans discrimination														
4.3.1. Faire le plaidoyer pour la participation des personnes déplacées dans les structures communautaires et dans les instances de prise de décision	Nombre de plaidoyers menés	Rapport de mission		12	12	12	4 000	4 000	4 000	**12 000**		4 000	8 000	DGRRDS, DGRRR, PNUD, UNHCR, UNFPA, ONUFEMMES, UNICEF	DGRRDS, DGRRR, PNUD, UNHCR
4.3.2 Soutien à l'égalité de participation des femmes rapatriés et PDIs: Accompagnement des femmes leaders et réseaux féminins dans les initiatives locales de paix, de gouvernance et de médiation	Nombre de femmes accompagnées pour participer aux mécanismes locaux de paix et de gouvernance	Liste des bénéficiaires		12	12	12	13 000	13 000	13 000	**39 000**		39 000		Ministére de l'Intérieur, MSNASDPHG, ONUFEMMES, UNFPA, UNHCR, PNUD	AFRABU, AJRB, CNIDH

Objectif spécifique 5 : Les communautés affectées par le déplacement ont un accès égal et non-discriminatoire au logement, à la terre et à la propriété.															
Résultat 5.1 : Les communautés affectées par les déplacements disposent d'abris dignes															
5.1.1. Fournir une assistance en kits abris	Nombre de ménages ayant recu une assistance pour disposer d'un kit abri	PV de remise de kits	1500 ménages	2500 ménages	3500 ménages	2500 ménages	2 090 000	2 926 250	2 090 000	**7 106 250**		2 500 000	4 606 250	KOICA, Japon, UNHCR, OIM, Croix Rouge, World Vision	DGRRR, DGRRDS, COPED, IRC,
5.1.2. Construction et réhabilitation de logements durables, respectueux de l'environnement et résistants aux aléas climatiques	(i) Nombre de ménages PDI et Rapatrie beneficiant de logements avec des normes résilientes.	Rapport d'activités		1000 familles	1000 familles	3000 familles	1 500 000	1 500 000	4 500 000	**7 500 000**			7 500 000	KOICA, Japon, Ministére de L'Interieur, Ministére de la Solidarité, Ministére de l'Environnement, Banque Mondiale, PNUD, ZOA	DGRRR, DGRRDS, COPED, IRC, OIM
Résultat 5.2 : Les communautés affectées par les déplacements ont un accès équitable à la terre et à la propriété															
5.2.1. Sensibiliser les populations déplacées de force pour la certification foncière	Nombre de Bénéficiaires sensibilisés	Rapport de mission	24 000	45000	56000	50000	10 000	10 000	10 000	**30 000**		22 000	8 000	Banque Mondiale, OIM, UNHCR, Ministére de la Solidarité, Commission Nationale Foncière, IRC, FIDA, ZOA	DGRRDS, DGRRR, Commission Nationale Foncière, MIPAREC, AJRB, AFRABU
5.2.2. Procéder à la certification foncière groupée	Nombre de collines appuyées	Rapport de mission		40	30	30	2 263 170	1 200 000	1 200 000	**4 663 170**		3 500 000	1 163 170	Ministére de l'Intérieur, Banque mondiale, UNHCR, PNUD, ZOA, LADEC	Commission Nationale Foncière, DGRRR, Services Communaux
5.2.3. Octroi des parcelles de logement aux personnes déplacées de force	Nombre de ménages PDIs bénéficiaires de parcelles Nombre de ménages rapatriés bénéficiaires de parcelles	PV de réception	1025 ménages		500	416		8 500 000	6 500 000	**15 000 000**			15 000 000	Ministére de l'aménagement du territoire, ministére de la Solidarité, ministére de l'Intérieur, UNHCR, PNUD, Banque Mondiale, OIM	FONIC, Commission Nationale Foncière, DGRRR, DGRRDS, COPED
5.2.4. Mettre à disposition des terres cultivables aux personnes déplacées de force	Nombre de propriétés mise à disposition	Loi, decret		2	5	4	10 000	10 000	10000	**30 000**	30 000			Ministére de l'aménagement du territoire, ministére de l'Intérieur	FAO, FIDA
5.2.5. Equiper les services fonciers communaux du materiel technique de digitalisation	Nombre de services fonciers equipés	PV de réception		11	15	15	656 000	50000	50000	**756 000**		656 000	100 000	Banque Mondiale, PNUD, OIM, ZOA, Coopération Suisse	Commission Nationale Foncière, Services Communaux
Résultat 5.3 : Les autorités étatiques ont les capacités de gestion et médiation des conflits fonciers, et plus largement sur les considérations liées à la cohésion sociale															
5.3.1. Soutenir l'actualisation des textes de lois en lien avec le foncier	Nombres de textes de lois actualisés	Loi, decret		2	2	3	30 000	20 000	50000	**100 000**		50 000	50 000	Banque Mondiale, PNUD, UNHCR, OIM, ZOA,	Commission Nationale Foncière
5.3.2. Fournir une assistance technique aux communautés	Nombre cas de conflits fonciers référencés à un avocat	Rapport d'activités		700	1000	1000	200 000	300 000	300000	**800 000**		600 000	200 000	UNHCR, IRC, CNIDH, UNDP, ZOA	ICCA, Association du Barreau, MIPAREC
5.3.3. Renforcer les capacites des organes étatiques oeuvrant dans la gestion foncière	Nombre d'organes étatiques formés	Rapport de formation		1	1	1	100 000	100 000	36000	**236 000**		100 000	136 000	UNDP, OIM, ZOA	
Sous total Axe 2										**56 569 420**	**40 000**	**15 092 000**	**41 437 420**		
% sous total Axe 2										**22**	**9**	**13**	**30**		

Axe 3 : Amélioration des conditions de vie socio-économiques des populations réintégrées et renforcement de la résilience communautaire														
Objectif spécifique 6 : Les communautés affectées par les déplacements ont un accès suffisant aux services sociaux de base														
Résultat 6.1 : Les communautés affectées par les déplacements ont accès à l'eau potable et à des installations adéquates														
6.1.1. Appuyer dans la construction / réhabilitation et équipements hydrauliques	(i) Nombre d'infrastructures hydrauliques réhabilitées ou construites	Rapport d'activités		8	8	8	160 000	160 000	160000	**480 000**			480 000	Min de l'environnement, UNICEF, World Vision	
Résultat 6.2 : Les communautés affectées par les déplacements ont un accès à des services de santé et de nutrition de qualité														
6.2.1. Former les prestataires de santé et les agents de santé communautaires à la gestion des épidémies	Nombre de prestataires formés à la gestion des épidémies	Rapport de formation		4	4	4	40 000	40 000	20000	**100 000**			100 000	Ministére Santé, UNICEF, UNHCR, OMS,	OIM
6.2.2. Soutenir la prise en charge psychologique et mentale des PDIs et des rapatriés	Nombre de rapatriés et PDIs qui recoivent la prise en charge psycho-mentale	Liste de bénéficiaires	1500	500	500	500	15 000	15 000	15 000	**45 000**		15 000	30 000	Ministére Santé, UNICEF, IRC	OIM
6.2.3. Appuyer l'octroi des cartes d'assurance médicale aux PDIs et rapatriés	% rapatriés ayant la carte d'assurance maladie ; % PDIs ayant la carte d'assurance maladie	Rapport monitoring UNHCR Données Plateforme de Gestion des catastrophe	60%	1	1	1	10 000	15 000	18000	**43 000**		10 000	33 000	Ministére Santé, UNHCR, World Vision	OIM
Résultat 6.3 : Les communautés affectées par les déplacements ont un accès équitable à une éducation de base														
6.3.1. Appui à la construction ou réhabilitation des infrastructures scolaires	Nombre d'infrastructures scolaires	Nombre d'infrastructures scolaires		60	70	80	8 000 000	8 000 000	8 000 000	**24 000 000**		4 000 000	20 000 000	Ministére Education,Union Européenne, UNICEF, UNHCR, WVI,	DGRRR, JRS, IRC
6.3.2. Appui à la distribution de matériel scolaire et didactique	Nombre de bénéficiaires de matériels scolaires	Liste de bénéficiaires	33 778	33000	33000	33000								Ministére Education,Union Européenne, UNICEF, UNHCR, WVI,	DGRRDS, DGRRR, JRS, IRC
6.3.3. Plaidoyer pour l'accéleration du processus d'équivalence des diplômes étrangers et certification des documents scolaires des rapatriés	Nombre de cas d'équivalence traité	Rapport d'activités	25	30	40	40				**40 442**		40 442		Ministére Education,Union Européenne, UNHCR, UNICEF, IRC	DGRRR, DGRRDS, JRS, AFRABU, AJRB, CEJP
6.3.4. Soutenir les cours de rattrapage des enfants rapatriés	Nombre de bénéficiaires	Rapport d'activités	23 400	30000	30000	30000								Ministére Education,Union Européenne, UNICEF, IRC, JRS	DGRRR, JRS, IRC
Objectif spécifique 7 : Les communautés affectées par les déplacements ont des moyens de subsistance suffisants et équitables														
Résultat 7.1. Les communautés affectées par le déplacement ont accès à des opportunités de formation professionnelle.														
7.1.1. Renforcement des capacités des jeunes, des femmes et des hommes rapatriés et PDIs en entreprenariat	Nombre de bénéficiaires en développement des compétences commerciales et entrepreneuriales	Rapport d'activités		5000	7000	7000	6 088 000	10 000 000	10000000	**26 088 000**		24 088 000	2 000 000	UE, FIDA, Banque Mondiale, Enabel, BAD, UNDP	UNHCR, DGRRR, OIM, ONUFEMMES
7.1.2. Renforcement des capacités techniques des structures spécialisées de formation professionnelle (création, équipement, fonctionnement)	Nombre de structures renforcé	Rapport de formation		2	2	4	5 000 000	5 000 000	10000000	**20 000 000**		20 000 000		FIDA, Banque Mondiale, Enabel, UNDP	UNHCR, GVC, OIM
7.1.3. Renforcement de capacités des femmes, des jeunes et des hommes y compris les PDIs et les rapatriés dans la production, la transformation et la commercialisation	Nombre de programmes de f	Rapport de formation		2000	5000	5000	27 778 000			**27 778 000**		27 778 000		FIDA, UNDP	OIM, ONUFEMMES
7.1.4. Promotion des stages d'insertion professionnelle	(iv) Nombre de stagiaires	Rapport d'activités		200	1000	1000	20 000	100 000	100000	**220 000**			220 000	IRC, UNHCR, World Vision, UNDP	PAEEJ
Résultat 7.2. L'accés aux marchés et l'inclusion financiére des rapatriés et des PDIs est renforcé														
7.2.1. Appui au processus d'organisation des PDIs et rapatriés ainsi que les membres de la communauté hôte en groupements associatifs	(i) Nombre de groupements a	Rapport d'activités		200	300	300	1 000 000	2 000 000	2 000 000	**5 000 000**		5 000 000		Banque Mondiale, Fida, Enabel, BIT, FAO, UNHCR, OIM, UNDP	DGRRR, Terre des Hommes, AFRABU, OIM, IRC, World Vision,
7.2.2. Renforcement des capacités financières des bénéficiaires des activités génératrices de revenus	Nombre de programmes en c	Rapport d'activités		14000	2000	2000	685 000	100 000	100 000	**885 000**		685 000	200 000	UNHCR, IFC, UNCDF, Finbank, World Vision, UNDP, UNFPA	OIM, ONUFEMMES
7.2.3. Faciliter l'accès permanent à des services financiers abordables et de qualité aux ménages, micro et petites entreprises	Nombre de bénéficiaires de s	Rapport d'activités		20000	20000	20000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	**16 500 000**		5 000 000	11 500 000	UNHCR, IRC, OIM, PNUD, FIDA, Banque Mondiale, IFC, UNDP	PRETE, PRODER, AFRABU, DRC, JRS, OIM

7.2.4. Formalisation des (micro)entreprises	Nombre d'unités de producti	Rapport d'activités		20	20	20	20 000	20 000	20 000	**60 000**			60 000	ANACOOP, ADB, BRB, UNDP	World Vision, DGRRR, JRS, IRC
Résultat 7.3. Les stratégies de moyens de subsistance alternatifs des ménages, les actifs agricoles dans les communautés affectées par les déplacements sont renforcés															
7.3.1. Développement des chaines de valeur agricoles et d'élevage	Nombre de projets financés	Rapport d'activités		4	4	4	560 000	560 000	560 000	**1 680 000**		560 000	1 120 000	UNHCR, UNDP, ZOA, FAO, PAM	World Vision
7.3.2. Aménagement et exploitation agricoles de marais	Nombre de marais exploité par les PDIs et les rapatriés	Données ministére de l'Agriculture			2	2		3 000 000	3 000 000	**6 000 000**			6 000 000	Coopération Belge, MINEAGRI, ENABEL, FAO, PAM	
7.3.3. Promotion des filières et chaines de valeur porteuses et respectueuses de l'environnement	Nombre de filiéres porteuses identifié	Rapport d'activités		5	10	10	502 000	3 705 873	3 705 860	**7 913 733**		502 000	7 411 733	PNUD, FIDA, PAM, CEA, FAO, ENABEL, OIM	
7.3.4. Les interventions de résilience des rapatriés et PDIs sont soutenues par la creation d'actifs	Nombre de bénéficiaires	Rapport d'activités		20000	20000	20000	13 109 000	3 295 000		**16 404 000**			16 404 000	FIDA, UNDP, UNHCR, FAO	DGRRDS, DGRRR, GoB
Sous total Axe 3										**153 237 175**	**0**	**87 678 442**	**65 558 733**		
% sous total Axe 3										**59**	**0**	**73**	**47**		

Axe 4 : Pilotage de la stratégie : garantir la Bonne Gouvernance du Cadre de RSEPSIB et de la Stratégie														
Objectif spécifique 8 : Le gouvernement burundais assure la coordination en matière de réintégration socio-économique durable des sinistrés et des rapatriés.														
Résultat 8.1 : la coordination est améliorée en matière de relèvement et de Nexus au niveau local, national et régional														
8.1.1. Redynamiser les organes du cadre de réintégration socio-économique durable (CP, CC, GTSD) au niveau régional, national et local	Nombre d'organes de coordination opérationnels	Données DGRRS	12	7	47	0	2 000	72 000	30 000	**104 000**		90 000	14 000	UE, MSNASDPHG,MIDCSP, RCO, OCHA, ReDSS, CIRLG, MISNASDPHG, MIDCSP,	Ministère des affaires etrangères, DGRRDS, DGRRR, UNHCR, UNDP, OIM, PDIs et Rapatriés
8.1.2. Mettre en place une base de données des bénéficiaires de la Stratégie	Base de données mise en place	Données DGRRS	5	1	1	1	2 000	2 000	2 000	**6 000**			6 000	MSNASDPHG, MIDCSP, RCO, OCHA	
8.1.3. Organiser un forum national sur le nexus	Forum national organisé	Rapport de performance UNSCDF		1	1	1	50 000	50 000	50 000	**150 000**			150 000	MSNASDPHG, MIDCSP, RCO, PNUD, OCHA, UNHCR	CINU, DGRRR, Autorités provinciales
8.1.4. Réaliser une cartographie des interventions Humanitaire- Paix et Développement	Cartographie des interventions réalisée	Secrétariat GTSD		1	1	1	0	0	0	**0**				RCO, OCHA, PNUD	
8.1.5. Renforcer la collecte et le partage des données sur les besoins, les risques et les opportunités de solutions durables pour permettre la planification multisectorielle	Nombre d'évaluations multisectorielles disponibles	Secrétariat GTSD		2	2	2	200 000	200 000	200 000	**600 000**			600 000	DGRRDS, DGRRR, OCHA, UNHCR, IRC, OIM	REDSS, DGRRR, GTSD
Résultat 8.2 : Le renforcement des capacités des membres à travers le partage d'expérience, l'échange des connaissances et l'apprentissage mutuel est effectif														
8.2.1. Former les partenaires sur l'évaluation des beso	Nombre de partenaires formé	Rapport d'activités	6	100	100	100	40 000	40 000	40 000	**120 000**			120 000	GTSD, ReDSS	DGRRDS, DGRRR, UNDF
8.2.2. Organiser des ateliers bilan avec les partenaires institutionels et representants de communautes de base	Nombre d'ateliers bilan organisé	Secrétariat GTSD	6	1	1	1	10 000	10 000	10 000	**30 000**		30 000		UNHCR, OIM, IRC, ReDSS, DGRRDS, DGRRR, ONUF	
Objectif spécifique 9 : Renforcer le système d'information et assurer le suivi-évaluation														
Résultat 9.1 : L'accès à l'information est assuré à travers la mise en œuvre d'un plan de communication sur la visibilité de la réintégration														
9.1.1. Mise en oeuvre d'un plan de communication sur la visibilité des actions de réintegration	Plan de communication mis en oeuvre	Données CINU		1	1	1	15 000	15 000	15 000	**45 000**		30 000	15 000	UE, MSNASDPHG,MIDCSP,RCO, CINU	DGRRDS, UNHCR, DGRRR, UNHCR, RCO, ONUFEMMES
9.1.2. Mise en place de mécanismes de partage d'information sur les activités de réintégration	Mécanisme de partage d'information établi	Secrétariat GTSD		2	1	1	100 000	50 000	50 000	**200 000**		150 000	50 000	DGRRDS, DGRRR, CINU, RCO,ONUFEMMES, UNHCR, OIM, ONUFEMMES	GNK, énumérateurs, CEJP
9.1.3. Effectuer des analyses afin d'identifier les meilleures pratiques, les lacunes et les réponses en matière de solutions durables.	Nombre de rapport produits	Secrétariat GTSD		1	1	1	300 000	300 000	300 000	**900 000**		261 133	638 867	Banque Mondiale, DGRRDS, UNHCR, GTSD	UNDP, OIM, DGRRR, OCHA, ONUFEMMES
Résultat 9.2 : Le système de planification, de suivi et d'évaluation est harmonisé et fonctionnel														
9.2.1. Assurer la coordination, la gestion et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie.	Dispositif renforcé	Secrétariat GTSD		1	1	1	50 000	50 000	50 000	**150 000**		30 000	120 000	MSNASDPHG,MIDCSP	DGRRDS, DGRRR, UNHCR, UNDP, RCO, OCHA, UNDP, UNHCR, ONUFEMMES
9.2.2. Elaborer les outils de travail annuels de la SNR	Elaboration du rapport annuel Actualisation du plan opérationnel de la SNR	Secrétariat GTSD		1	1	1	5 000	5 000	5 000	**15 000**			15 000	GTSD	GTSD
9.2.3. Traiter et Analyser les données	Nombre de rapport produits	Secrétariat GTSD		1	1	1	2 000	2 000	2 000	**6 000**			6 000	GTSD	GTSD
Résultat 9.3 : Des mécanismes de redevabilité et de gestion des plaintes sont fonctionnels														
9.3.1. Renforcement des canaux de gestion etsuivi des plaintes	Mettre en place une ligne verte / Nombre de rapport produits	Ligne verte disponible		1	1	1	15 000	15 000	15 000	**45 000**			45 000	MSNASDPHG, MIDCSP, UNHCR, PAM, CEJP	GTSD
9.3.2. Organiser des campagnes d'information sur la redevabilité au profit des communautés	Nombre de campagnes organisé	Rapport d'activités	6	1	1	1	5 000	5 000	5 000	**15 000**			15 000	MSNASDPHG, MIDCSP, UNHCR, PAM, CEJP	
Sous total Axe 4										**2 386 000**	**0**	**591 133**	**1 794 867**		
% sous total Axe 4										**0,92**	**0,00**	**0,49**	**1,29**		
% global										**100**	**100**	**100**	**100**		
										259 943 540	**450 000**	**120 632 061**	**138 861 479**		

Nos principaux donateurs

NATIONS UNIES
BURUNDI

KOICA
Korea International Cooperation Agency

KOREA
Sharing Hope Sharing Future

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

ReDSS
Unlocking Protracted Displacement